



Question écrite no 2757

Question écrite: Occupation des requérants d'asile à Porrentruy.

La population jurassienne apprenait avant les vacances qu'une quarantaine de requérants d'asile allaient être installés dans le bâtiment de l'ancien hôtel du Jura, en plein cœur de la ville de Porrentruy. Il est un fait que l'ouverture de cette structure suscite des craintes pour une partie des citoyens bruntrutains.

Nous savons qu'il est de notre devoir d'organiser des logements pour accueillir ces personnes qui se sont vu contraintes de quitter leur pays natal en abandonnant tout derrière eux.

Si nous acceptons le fait qu'il faut accueillir des requérants, il nous semble cependant primordial, tant pour leur bien que pour le nôtre, de pouvoir les occuper durant la journée, en favorisant ainsi leur intégration.

De son côté, la commune de Porrentruy fait tout son possible pour rendre la ville attractive et développer le tourisme. Il n'est dès lors pas judicieux, selon nous, que des personnes migrantes, en âge et en état de travailler, demeurent durablement inactives, en vieille ville, en attendant que leur demande d'asile soit traitée par le Secrétariat d'Etat aux migrations.

Le Gouvernement peut-il nous informer sur la situation dans laquelle les requérants d'asile se trouvent quand ils sont placés dans ces locaux, le temps qu'ils y resteront et comment leurs journées seront-elles organisées ? Est-il possible de leur confier des travaux qui s'inscrivent dans l'intérêt général.

Pour le PLRJ
Thierry Simon

Delémont, le 9 septembre 2015